J'ai un acte comme point de départ pour ma recherche

Un acte authentique ou sa transcription (copie intégrale) aux hypothèques renseigne sur l'acte passé par le précédent propriétaire du bien, dans le paragraphe « origine de propriété ». Il est ainsi possible de remonter le temps pour faire la généalogie d'un bien et de ses propriétaires successifs.

Aux archives, je trouve :
- les **archives des hypothèques (jusqu'en 1955)**
- les **archives de notaires (pour les actes de plus de 100 ans).**

Ces documents ne sont pas numérisés mais je peux en obtenir une copie numérique.

Je relève l'origine de propriété dans l'acte que je détiens

Le paragraphe consacré à l'**origine de propriété** d'un bien, dans un acte notarié ou sa transcription, indique le nom du propriétaire précédent, celui du notaire ainsi que la référence dans les hypothèques.

- Le **bureau**, le **volume** du registre et le **n° de l'acte** sont des références qui permettent d'obtenir auprès des archives la **reproduction d'un acte transcrit aux hypothèques avant 1956**.

À SAVOIR

- Les actes notariés et les transcriptions ne sont pas en ligne, il faut en demander la copie ou consulter l'original en salle de lecture.
- Avant 1935, les actes reçus par les notaires n'étaient pas systématiquement transcrits aux hypothèques.
- Les plans annexés aux actes sont très rarement joints aux transcriptions. En ce cas, il est préférable d'obtenir une copie de l'acte notarié "authentique".

Ressources utiles

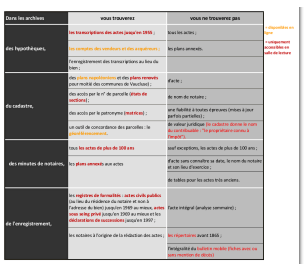

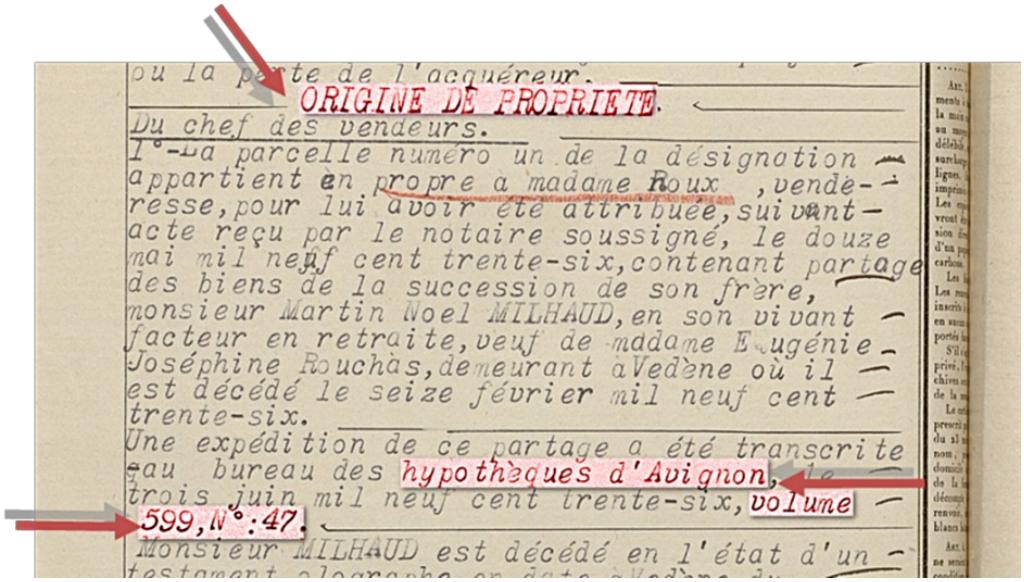

› Le **nom** et la **résidence du notaire**, la **date** et la **nature de l'acte**, et les **parties** sont des références qui permettent d'obtenir auprès des archives la reproduction d'un **acte authentique** c'est-à-dire l'acte rédigé par le notaire.

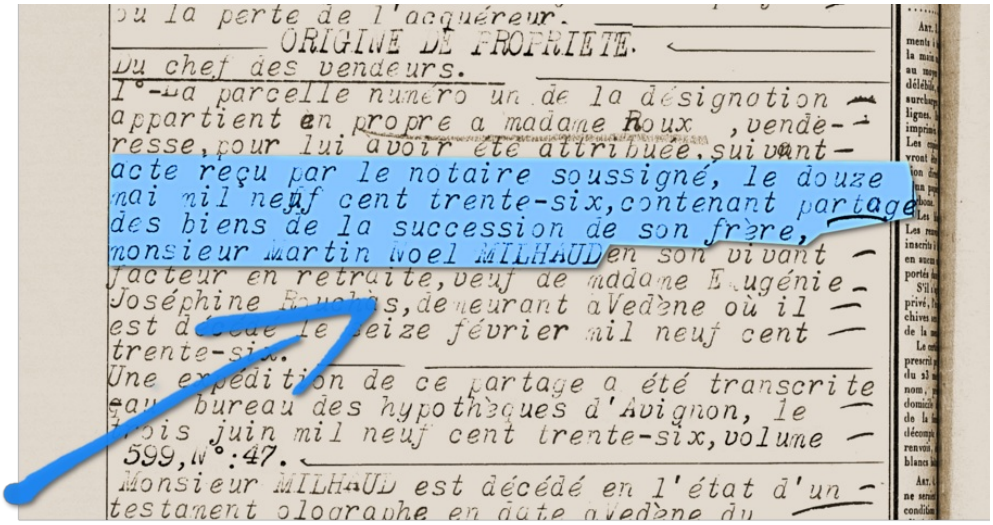

J'obtiens l'acte qui m'intéresse dans les archives des hypothèques

J'ai les références de la transcription.

› **J'en souhaite une copie ?**

- Je fais ma demande à l'aide du formulaire dédié en précisant le **bureau, le volume et le n° de l'acte.**

Détails de la demande de transcription

BUREAU *(obligatoire)*

Apt

NUMÉRO DE VOLUME *(obligatoire)*

107

NUMÉRO DE L'ACTE *(obligatoire)*

95

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PAR EXEMPLE DATE, NOM DU NOTAIRE, DES CO-CONTRACTANTS, N° DE DOSSIER)

› **Je souhaite consulter les registres des formalités en salle de lecture.**

- Au préalable, je relève la cote des documents dans les inventaires en ligne et j'en demande communication sur place.

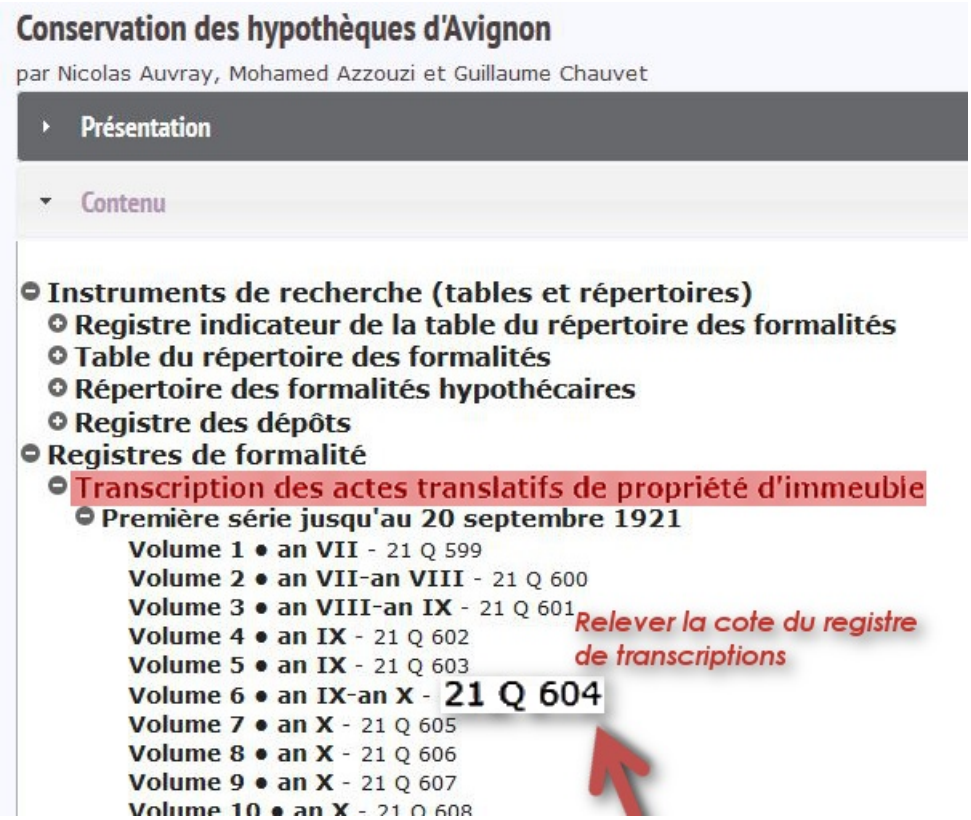

J'obtiens l'acte qui m'intéresse dans les archives des notaires

Je connais le nom du notaire, la date de l'acte, le nom des parties.

› **Je désire une copie de l'acte ?**

- **Je contacte les archives <https://archives.vaucluse.fr/espace-lecteurs/j-ecris-aux-archives/je-contacte-les-archives-1873.html> en précisant le nom et la résidence du notaire, la date et la nature de l'acte, ainsi que les parties.**

VOTRE MESSAGE

Bonjour,

Je désire obtenir la copie d'un acte de partage entre Isidore Fruit et ses enfants, reçu par Me Confit, notaire à Apt, le 31 juillet 1903.
Lors de ma venue aux archives, j'avais relevé la cote archives 3E2/1288.
En vous remerciant par avance,
Cordialement,

› **Je désire consulter le document en salle de lecture.**

- Au préalable, je peux repérer l'étude dans laquelle le notaire a ou est susceptible d'avoir exercé. Pour cela, je me réfère à cette liste <https://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_EDF_notaires> .

- Puis, je vérifie si l'inventaire est déjà en ligne <https://archives.vaucluse.fr/mes-recherches/les-inventaires-en-ligne/archives-des-officiers-publics-et-ministeriels-1843.html> .

- Je note que les inventaires en ligne ne représentent qu'une toute petite partie des inventaires disponibles aux archives départementales. Je consulterai les inventaires papier à ma disposition en salle de lecture.

- Les études sont classées par commune et portent le nom du notaire déposant. Elles sont identifiées par les cotes 3 E 1 à 73.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON